

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Publié par affichage du P.V. le	

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PIÉGROS-LA CLASTRE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Éric Escande, le Maire

Convocation du conseil municipal : 21/04/2026 affichée le 21/04/2026

Présents : Éric Escande, Sylvie Sanial, Damien Leyraud, Amande Marty, Sébastien Péguet, Chantal Quiquerez, Patricia Klis, Michel Hénard, Mariette Eymery, François Arnaud, Catherine Sobrier, Richard Ghielmini, Séverine Etienne, Maxime Nicolas

Absent excusé : Gilles Magnon (pouvoir à Eric Escande)

Secrétaire de séance : Mariette Eymery

Ordre du jour de la séance :

Approbation du P.V. De la séance du conseil municipal du 20 mars 2026

Détermination des commissions municipales et extra-municipales

Information sur le prêt bancaire pour le financement place de la Fontaine

Délibération état 1259. « Vote des taux relatifs aux taxes TFB/TFNB/TH »

Délibération « Sollicitation d'une participation de Mirabel et Blacons au solde des frais des études sur la cuisine centrale »

Délibération « Sollicitation d'une subvention au Département pour l'amélioration du confort thermique de l'Ecole l'Encrier »

Délibération « Garantie de caution de la commune pour la société ADIS relatif au projet de construction des logements sociaux »

Délibération « Frais de scolarité des enfants inscrits à l'école de l'Encrier »

Délibération « Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de l'Encrier »

Délibération « Participation de la commune aux frais de scolarité sur Mirabel et Blacons »

Délibération « Candidatures à la Commission Communale des Impôts Directs »

Délibération « Candidature à la Commission de Contrôle des Listes Electorales »

Questions diverses

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.03.2026

M. Ghielmini propose plusieurs corrections au PV :

- p1 : chap I) le décompte des voix lors des élections municipales du 16 mars 2026 doit retenir « 9 nuls » en lieu et place de « 8 nuls »
- p5 : chap VI) paragraphe 2 : suppression du mot en doublon « dans »
- p6 : chap VI) paragraphe 4 : suppression du mot «ce»,

Une fois ces corrections apportées, le P.V. est adopté à l'unanimité.

DETERMINATION DES COMMISSIONS

M. le Maire et les adjoints présentent et proposent au conseil la création de commission municipales. M. le maire précise que certaines commissions pourront être ouvertes en commissions extra-municipales. Les élus suivants se portent volontaires pour y participer :

Commissions	Elus
Personnel	Eric Escande, Sylvie Sanial, Damien Leyraud, Amande Marty, Sébastien Péguet, Séverine Etienne
Budget /Finances	Eric Escande, Sylvie Sanial, Damien Leyraud, Amande Marty, Sébastien Péguet, Richard Ghielmini, Séverine Etienne
Communication	Eric Escande, Sylvie Sanial, Damien Leyraud, Amande Marty, Sébastien Péguet, Séverine Etienne, Chantal Quiquerez Michel Henard,
Affaires sociales	Sylvie Sanial, Catherine Sobrier, Mariette Eymery, Patricia Klis, Laurent Cayeux, Ingrid Opiniao
Energie Bâtiments communaux	Sylvie Sanial Mariette Eymery, Chantal Quiquerez, Laurent Cayeux, Ingrid Opiniao
Voirie/Réseaux	Damien Leyraud, Séverine Etienne, François Arnaud, Maxime Nicolas, Catherine Sobrier, Richard Ghielmini
Rivière/ Forêt	Damien Leyraud, Séverine Etienne, Maxime Nicolas, François Arnaud, Patricia Klis
Mobilité	Damien Leyraud Catherine Sobrier, Séverine Etienne, François Arnaud, Michel Hénard
Scolaire/Périscolaire	Amande Marty Eric Escande, Ingrid Opiniao, Michel Hénard
Vie associative et citoyenne	Amande Marty Michel Hénard, Chantal Quiquerez Gilles Magnon
Vie Culturelle	Amande Marty, Michel Hénard, Chantal Quiquerez
Urbanisme	Sébastien Péguet, Laurent Cayeux, Richard Ghielmini, Mariette Eymery, Chantal Quiquerez

Aménagement	Sébastien Péguet Laurent Cayeux, Richard Ghielmini, Chantal Quiquerez
Agriculture et développement économique	Sébastien Péguet, Laurent Cayeux, Amande Marty

M. le Maire indique que les élus municipaux pourront également participer aux commissions de la communauté de communes, une fois le règlement de celles-ci établi.

M. le Maire demande aussi des volontaires pour se porter référent sur les sujets spécifiques. Sont ainsi nommés les référents suivants :

- référent ambroisie : François Arnaud
- référent chenilles processionnaires : François Arnaud
- référent armée : Éric Escande
- référent sécurité routière : Séverine Etienne

PRET BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE

M. le Maire expose aux élus les propositions de prêts faites par la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et la Banque Populaire des Alpes pour le financement de l'aménagement de la Place de la Fontaine. Compte tenu du contexte international, les taux ont beaucoup augmenté et les propositions de prêt sont valables sur un court laps de temps.

Aussi, M. le Maire, fort des délégations accordées par le Conseil municipal et après avis des adjoints, a signé pour la commune l'offre de prêt du Crédit Agricole, pour une période de 12 ans au taux fixe de 3.1262%. Les échéances sont annuelles d'un montant de 17 207.48€. Les frais de dossiers se montent à 170 € avec un montant total des intérêts de 36 489.75 €.

DELIBERATION - ETAT 1259 : VOTE DES TAUX RELATIFS AUX TAXES TFB/TFNB/TH

M. Péguet, adjoint à l'urbanisme, présente le détail de l'état 1259 relatif à l'établissement des taxes sur le foncier bâti (TFB) et non bâti (TFNB) ainsi que la taxe d'habitation (TH).

Cet état établit pour l'année en cours, à partir de bases prévisionnelles et du taux des taxes directes votés (TFB, TFNB et TH) le montant de l'impôt à percevoir par la commune. Il rappelle que les taux ont peu bougé depuis 10 ans et qu'ils font partie des plus bas du territoire.

Compte tenu du contexte international et du financement réalisé des projets actuels M. le Maire propose de conserver les taux actuels sans les augmenter pour l'année 2026.

Aussi, les taux sont fixés à l'unanimité des membres présents ou représentés, à savoir :

- TFB : 29.35%
- TFNB : 47.63 %
- TH résidences 2ndaires : 16.77 %

DELIBERATION - SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – CONFORT THERMIQUE ECOLE L'ENCRIER

Mme Sylvie Sanial, adjointe aux bâtiments, présente la proposition de délibération visant à solliciter le Département pour subventionner les travaux liés à l'amélioration du confort thermique dans les salles de classe de l'école l'Encrier.

Le projet de travaux est le suivant :

- Installation de brasseurs d'air dans chacune des salles de classe et la salle d'activité
- Pose de brise-soleils orientables sur les fenêtres de la façade sud de l'école non encore équipées

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 14 493 € HT.

Un dossier de demande de subvention a été déposé en février auprès du syndicat TE26 (délibération 2026-8, 12/02/2026) qui a été accepté en mars 2026. M. Le Maire propose de solliciter également le Département, par le biais du dispositif « Bâtiments communaux, équipements publics et bonus mobilisables ».

Financeurs	Dépense Subventionnable HT	Montant Subvention sollicitée	Taux
SDED	14 493 €	7 246.50 €	50%
Département	14 493 €	4 347.90 €	30%
Autofinancement HT		2 898.60 €	20%
Autofinancement TVA		2 898.60 €	20%

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département une aide financière de 30 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de « Confort thermique et Performance énergétique de l'école de L'Encrier ».

DELIBERATION – SOLLICITATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS AU SOLDE DES FRAIS DE L'ETUDE DE LA CUISINE CENTRALE

M. le Maire rappelle l'historique ainsi que le plan de financement des études de la cuisine centrale. Après avoir été initiée et portée par la commune de Piegros-la Clastre en partenariat avec la commune de Mirabel et Blacons, les études ont été ensuite portées par la communauté de communes étant donné l'élargissement de l'intérêt à ce projet à de nouvelles communes du territoire.

Ces études d'un montant de 51 506.38 € ont bénéficié d'aides de la Région, du fond Leader et de la CAF. Le financement de la communauté de communes s'élève au final à 48 194.78 € avec un reste à charge de 3 311.60 € pour les communes ayant initié le projet.

M. le Maire propose de partager ce montant entre les 2 communes soit 1 655.80 € chacune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal approuve la demande de participation de la commune de Mirabel et Blacons, de 1 655.80 € pour l'étude de faisabilité de cuisine centrale

DELIBERATION – CAUTION DE GARANTIE POUR LE BAILLEUR SOCIAL ADIS

Dans un courrier en date du 26 novembre 2025, la société ADIS sollicite la commune pour se porter garante d'emprunt dans le cadre du prêt qu'elle sollicite pour l'opération de construction de 14 logements – lotissement Le Moulinage sur le territoire de la commune.

M. le Maire indique que cette demande de caution constitue une demande classique des bailleurs auprès des communes bénéficiant de la construction des logements. Il indique que le risque est très mesuré pour la commune du fait que le patrimoine du bailleur est bien supérieur au montant cautionné.

Par ailleurs, il indique que le fait de se porter garant d'emprunt pour des opérations relatives au logement social sur la commune n'a pas d'impact sur ses ratios prudentiels, c'est-à-dire sur sa capacité d'emprunter.

M. le Maire propose de donner une réponse favorable à ADIS dans les conditions fixées ci-dessous :

- Accord de garantie de la commune à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 613 564,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit un montant de prêt garanti de 806 782,00 €.
- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Après un débat sur la notion de risque pour la commune, M. le Maire soumet sa proposition au vote. La délibération est acceptée, à 14 voix pour et une abstention.

DELIBERATION SUR LES FRAIS DE SCOLARITE

M. le maire indique que les calculs des frais entre les 2 communes du RPI sont encore en cours et reporte les délibérations relatives à ces calculs à un prochain conseil.

DELIBERATION RELATIVE A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter vingt-quatre noms (pour les communes de moins de 2000 habitants), dont 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants ;

M. le Maire propose au conseil municipal la liste suivante :

Éric Escande, Sylvie Sanial, Damien Leyraud, Amande Marty, Sébastien Péguet, Chantal Quiquerez, Gilles Magnon, Patricia Klis, Michel Hénard, Mariette Eymery, François Arnaud, Catherine Sobrier, Richard Ghielmini, Séverine Etienne, Maxime Nicolas, Ingrid Ipiniao, Laurent Cayeux, Lionel Barral, Loïc Chazalette, René Bergier, Jean-Paul Deville, Elisabeth Riffard, Laurent Barbarin, Joël Mandaron.

Mme Etienne fait remarquer qu'il n'y a pas la parité homme/femme dans cette proposition de liste. M le Maire répond que dans le cadre de la réglementation, il s'agit de proposer une liste de 24 noms, pour laquelle la parité n'est pas requise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à 14 voix pour et une voix contre, la liste des 24 contribuables parmi lesquels M. le Directeur des services fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, choisira 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) qui seront membres de la commission communale des impôts directs.

DELIBERATION RELATIVE A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire rappelle que cette commission est obligatoire. Le Maire et ses adjoints ne peuvent pas siéger dans cette commission. Etant donné que tous les membres du conseil municipal faisaient partie de la même liste, la commission sera composée d'un(e) membre du Conseil Municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, d'une déléguée de l'administration désigné(e) par le(a) préfe(ète) et d'un(e) délégué(e) désigné(e) par le tribunal judiciaire.

Cette commission se réunit une fois par an pour procéder à la révision des listes électorales en vérifiant que les personnes décédées ou ayant déménagées ont été retirées de la liste.

Mme Chantal Quiqerez se propose. Sa candidature est validée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Etienne indique qu'une association d'habitants « Carpe Diem » se constitue autour d'un projet de bibliothèque d'objets et du thème de la mobilité partagée. Madame Etienne demande au nom de l'association si celle-ci peut se domicilier à la mairie. M. le maire rappelle que nombre d'associations sont déjà domiciliées en mairie et que cette association pourra le faire également.

- Quartier du collet. M. Arnaud fait état d'un signalement lui ayant été rapporté sur un dépôt important de déchets végétaux sur une parcelle proche de la forêt. Les riverains s'inquiètent du risque d'incendie. M. le Maire indique avoir été informé du sujet et qu'il est en lien avec les personnes concernées pour sa résolution. La préfecture doit informer la commune prochainement du cadre légal de ces dépôts.

- Chemin du canal. Madame Sanial fait état d'un signalement relatif à un arbre qui menace de tomber. Par ailleurs, elle indique que le banc du chemin du canal fait face à de la végétation et qu'il serait nécessaire de nettoyer autour du banc pour dégager la vue. M. le maire indique que les employés communaux avec l'adjoint délégué à la voirie iront constater les travaux à réaliser. La vue à dégager face au banc concerne un terrain privé, le propriétaire sera contacté.

Elle rapporte un signalement relatif à l'Angélu ne sonnant ni midi ni dix-neuf heures. M. le maire indique que le sujet sera pris en charge.

Elle rapporte également une question sur les essences d'arbre sélectionnées pour la place. M. le maire indique les essences choisies par la paysagiste sont adaptées au climat et la nécessité d'ombre sur la place : Paulownia, Catalpa, Platanes et Cyprès.

Pour finir, elle interroge le calendrier d'avancement des travaux de la place et de l'arrêt de quelques jours constatés. Les travaux de place ont été interrompus quelques jours à la suite de la découverte de fragments d'os lors du décaissement autour de l'église. La gendarmerie, la Préfecture et la DRAC ont été contactés. Les fragments d'ossements sont situés sur l'emplacement de l'ancien cimetière du village qui a été déplacé en 1845. M. le Maire indique que, les fragments d'os seront récoltés pour rejoindre ensuite un emplacement à définir dans notre cimetière. Les travaux vont reprendre ce mercredi 29 avril et, sauf intempéries, le planning de la première phase des travaux (Rue du Solaire et parvis de l'église) reste d'actualité.

Fin de séance : 22h50.

La secrétaire
Marianne Eymery

Le Maire,
Eric Escande

